

Immigration—Loi

eux viennent non plus des pays d'Europe de l'Est comme auparavant, mais des pays du tiers monde; il s'agit de gens qui ne sont pas de race blanche généralement. Si cette loi est appliquée, le ministre a beau être animé de bonnes intentions, elle sera considérée comme une loi raciste parce qu'elle écartera surtout des personnes de couleur venant d'anciennes colonies. La raison de ce changement est l'évolution de la politique en matière de main-d'oeuvre. Depuis quelques décennies, nos pays accueillent la main-d'oeuvre bon marché en provenance des pays du tiers monde qui travaille pour le salaire minimum voire un peu moins, pendant quelques années du moins. Ces personnes ont été accueillies à bras ouverts aux États-Unis, au Canada et en Europe occidentale. Les multinationales et les banques préféreraient maintenant que la fabrication se fasse dans ces pays du tiers monde. Ce n'est plus seulement la fabrication mais aussi l'informatique qui se fait dans ces pays où les salaires sont peut-être le dixième des salaires canadiens.

Les salaires sont maintenus à un niveau peu élevé à cause des agissements de gouvernements terroristes comme celui de la Corée du Sud, du Salvador et du Chili, où les escadrons de la mort font la loi devant la passivité du gouvernement du jour, du dictateur du Chili ou du soi-disant président du Salvador, qui n'a aucun pouvoir sur eux, comme il l'a montré. Les salaires sont maintenus à un faible niveau dans ce pays parce qu'on y tue les dirigeants syndicaux.

Lorsque j'étais au Salvador, la première semaine de mai, j'ai eu une entrevue intéressante avec le vice-ministre de la planification. Je lui ai demandé ce qu'il allait faire pour essayer de réduire le taux de chômage qui atteint 70 p. 100 dans son pays. Il m'a répondu ceci: «Je veux que vous, les Canadiens, vous investissiez dans notre main-d'oeuvre bon marché.» Il ne s'agissait pas d'une traduction. Il parlait très bien l'anglais. Il a dit: «Nous voulons que vous investissiez dans notre main-d'oeuvre bon marché. Envoyer votre bois et votre tissu, et nous fabriquerons des meubles et des vêtements, et nous les vendrons aux États-Unis. Nous aurons les salaires et vous aurez les bénéfices.» Voilà ce qu'il a déclaré. Autrement dit, ce projet de loi C-55 est le fruit d'une conspiration entre les pays nantis pour empêcher les citoyens des pays du tiers monde de venir s'installer chez eux. Nous ne voulons plus de cette main-d'oeuvre bon marché ici. Nous voulons qu'elle reste dans son pays d'origine où elle peut être surveillée par des escadrons de terroristes, par des escadrons de la mort, qui s'en prennent surtout aux dirigeants syndicaux et aux coopératives qui essayent de relever le niveau de vie de leurs membres pour qu'ils cessent de mourir de faim.

● (1740)

C'est une mauvaise mesure. Peu importe les intentions du ministre dont elle fait état. C'est une mauvaise mesure sous deux rapports. Et je ne parle ni du libellé de ce projet de loi ni de la déclaration du ministre puisque je ne peux pas voter pour des intentions. Je dois voter pour ou contre le projet de loi C-55 et les dispositions qu'il renferme. Or, ces dispositions nuiront aux réfugiés. J'ignore si elles mettront un terme aux abus. Mais je sais bien qu'elle feront du mal aux réfugiés puisqu'elles leur ferment nos portes.

D'autre part, ce projet de loi poursuit des objectifs discutables, surtout à cause des interprétations diffusées aux frais des contribuables et soigneusement concoctées pour lui faire dire ce qu'il ne dit pas. On prétend aider les réfugiés alors qu'on leur ferme nos portes en réalité.

Cette mesure aura beau franchir les étapes de la deuxième lecture, du comité, du rapport, de la troisième lecture et de la proclamation, elle ne fonctionnera pas pour autant. Nous savons qu'elle suscitera toutes sortes de résistances, légales et illégales, de la part des Canadiens qui n'en toléreront pas les injustices. Cette mesure est non seulement injuste, elle est inapplicable. Ce genre d'avertissement a déjà été servi au gouvernement précédent quand la Chambre étudiait la loi actuelle sur l'immigration. On lui avait dit qu'elle n'était pas applicable. Ceux qui l'ont averti ont été l'objet de moqueries. Ils avaient prétendu pourtant à l'époque que des audiences verbales étaient nécessaires. Le gouvernement leur a répondu que ces audiences étaient trop coûteuses. Mais après bien des milliards de dollars, la Cour suprême a finalement statué que des audiences verbales s'imposaient. Le projet de loi actuel ne fait rien non plus à cet effet. Il irait à l'encontre de ce qu'entendait la Cour suprême par des audiences verbales pour la majorité des gens qui débarquent sur nos quais. Se contenter de les laisser s'expliquer quelque part devant un membre d'un conseil ne correspond pas du tout à ce qu'entendait la Cour suprême. Parce que cette mesure est fondamentalement une injustice, les Canadiens devront y faire échec.

Il serait bien préférable que le ministre le retire maintenant pour entamer des consultations avec tous les intéressés dans le but de nous présenter un projet de loi beaucoup plus honnête qui permettrait aux réfugiés de passer par un système rapide, tel que préconisé par le comité et les Églises. Il faudrait environ trois mois pour trancher les cas, et les candidats ne seraient plus tentés de recourir aux exploiters comme ceux que le ministre a été si lent à poursuivre dans le cas des Portugais et maintenant dans celui des Brésiliens. La seule solution pour la mesure à l'étude, c'est le retrait.

M. le vice-président: Je donne la parole au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) aux fins du débat.

M. Manly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. N'y a-t-il pas une période réservée aux questions et observations?

M. le vice-président: Non, il n'y en a pas. Cette disposition ne s'applique pas aux trois premiers orateurs. La parole est au député de Calgary-Ouest.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je fais remarquer au député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) que mon intervention est la première qui sera suivie d'une période réservée aux questions et observations, et je serai heureux d'y répondre plus tard.

J'ai siégé de nombreuses heures au comité avec le député de Spadina (M. Heap). Au fil de ces nombreuses séances et de ces nombreux mois, nous en sommes arrivés à un terrain d'entente sur bien des points, animés par un profond sentiment de responsabilité envers les réfugiés du monde.